



## Contexte

---

Les droits de l'Homme en Algérie continuent de se dégrader. De plus en plus de militants du mouvement de contestation populaire du « Hirak » subissent la brutalité du régime.

Alors que les élections présidentielles du 12 décembre 2019 ont connu un taux d'abstention record (plus faible taux de participation de toutes les présidentielles pluralistes de l'histoire de l'Algérie) avec à peine plus de 40% de participation, les contestations à l'encontre du système politique se sont poursuivies avant que la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19 ne mette un frein à la mobilisation populaire.

Les autorités algériennes n'ont cessé de durcir le ton face aux manifestations pacifiques et ont multiplié les arrestations et les condamnations arbitraires tout en profitant d'une situation sanitaire encore précaire pour museler toute voix dissidente. Journalistes, étudiants et militants des droits de l'homme ont été les principales cibles de la machine répressive des services de sécurité algériens. De ce fait, ce sont les libertés les plus fondamentales qui sont bafouées chaque jour. Ces libertés, comme la liberté d'expression, ou de manifestation, sont au cœur du combat du CFDA dans la recherche de la vérité et la protection des familles de disparu(e)s.

Le CFDA et SOS-Disparus ont choisi de centrer leur projet sur les enjeux de justice transitionnelle, indispensable dans le combat pour le droit à la Justice, le droit à la Vérité et le droit à obtenir réparation. En s'engageant auprès d'acteurs divers aux niveaux national et international, par le biais d'actions de plaidoyer, d'évènements ou de rassemblements.

Pour lutter contre l'impunité, le CFDA s'engage également dans la préservation de la mémoire des victimes de disparitions forcées en multipliant les activités et les projets au sein du Centre de recherche pour la préservation de la mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH), créé par l'association en 2014.

Si la pandémie de COVID-19 a contraint le CFDA à repousser certaines de ses activités, l'association a pu s'adapter à ces circonstances exceptionnelles en ajustant ses activités de plaidoyer, de mobilisation, de formation et de soutien aux familles tout en respectant les conditions sanitaires.

En Juillet 2020, Fatima Yous, Présidente de SOS Disparu et du CFDA, militante des droits de l'homme et combattante déterminée et courageuse pour la vérité, la justice et la lutte contre l'impunité nous a malheureusement quitté. Le CFDA et SOS-Disparus ont tenu à lui rendre hommage en sensibilisant la société civile algérienne sur son combat.

## ACTIVITES

---

### I. UNE MOBILISATION VOULUE LA PLUS LARGE POSSIBLE

Tout au long de l'année 2020, le CFDA a poursuivi ses activités de formation et de sensibilisation de la société civile algérienne. Dès le mois de mars 2020, l'association a organisé un événement mettant à l'honneur le combat des femmes algériennes contre l'impunité et pour une réforme judiciaire. Malgré les contraintes sanitaires, le CFDA a su s'adapter en organisant des conférences retransmises sur Zoom et en présentiel dans les locaux de SOS-Disparus à Alger et à Oran. Ces conférences se sont toutes inscrites dans le cadre de son objectif visant à former et sensibiliser la société civile à la nécessité et en répondant aux principes du droit à la justice, le droit à la vérité et le droit à obtenir réparation, et la lutte contre l'impunité, essentiels pour la cause des familles de disparus.

#### I.1 Droit des femmes

Le 9 mars 2020, à l'occasion de la Journée internationale pour le droit des femmes, le CFDA et SOS Disparus ont organisé une conférence visant à sensibiliser les membres de la société civile algérienne aux combats de nombreuses femmes sur le territoire nationale et à l'international dans le cadre de la lutte pour une transition démocratique en Algérie. La conférence, intitulée « Ces femmes qui luttent pour leurs droits » s'est déroulée dans les locaux de SOS Disparus à Alger. De nombreux membres de la société civile algérienne tels que Ghania Mouffok (journaliste et militante des droits humains), Maître Mustapha Bouchachi (avocat et militant des droits de l'Homme), ainsi que Mesdames Boucherf et Bouabdallah (mères de disparus) nous ont partagé leurs expériences respectives, très poignantes.

Ghania Mouffok a rappelé la culture d'impunité qui règne autour des disparitions forcées en Algérie tout en insistant sur la lutte menée par de nombreuses mères, épouses, sœurs ou filles de disparu(e)s pour faire valoir leur droit à la justice et à la vérité. Son intervention a été étayée par le discours des mères de disparus. Après cette conférence, les participants ont pu débattre ensemble de ces enjeux.

#### I.2 La lutte contre l'impunité

Dans le cadre de son projet « Le droit à la Justice, le droit à la Vérité et le droit à obtenir réparation », le CFDA a lancé une campagne contre la culture d'impunité en Algérie. Cette campagne s'est concrétisée par divers événements. Malheureusement, la situation sanitaire a contraint le CFDA à reporter certains événements prévus dans le cadre de ce projet ou de les remplacer par des conférences en ligne sur Zoom et semi présentiel.

Le 29 septembre 2020, à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la Charte la paix et la réconciliation nationale en Algérie, adoptée par référendum en septembre 2005, le CFDA a organisé une conférence de presse visant à mettre en lumière le processus d'impunité et l'injustice créés par cette Charte. Cette conférence de presse s'est déroulée dans les locaux du CFDA à Alger en présence de nombreux membres de la société civile et de plusieurs groupes d'étudiants. Maîtres Bouchachi et Badi se sont exprimés pendant près d'une heure pour dénoncer la façon dont la Charte de 2005 a, par l'intermédiaire de ses articles 45 et 46, empêché toute poursuite à l'égard des auteurs des disparitions et meurtres commis pendant la Guerre civile algérienne. Sous un prétexte de « mise en œuvre de la reconnaissance du peuple algérien envers les artisans de la sauvegarde de la République algérienne », l'État a déclaré l'immunité juridictionnelle de tous les agents de l'État, les forces de défense et de sécurité de la République au sujet des crimes commis durant cette décennie 90.

Plus de 1300 personnes ont également pu suivre la conférence de presse par l'intermédiaire d'un live diffusé sur la page Facebook de l'organisation. Le CFDA se félicite de la présence remarquée de nombreux jeunes étudiants durant cet événement.

### **I.3 Journée internationale à la Mémoire des disparus**

Malgré la crise sanitaire, le CFDA et SOS-Disparus ont poursuivi leur travail auprès de nombreuses mères, sœurs, épouses, filles de disparus en organisant des rassemblements dans toute l'Algérie afin de mobiliser l'opinion publique. Un travail de veille sur la situation sanitaire a été effectué auprès de ces femmes afin de pouvoir maintenir cette mobilisation. Dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale des disparus, le CFDA a préparé, en collaboration de la FEMED ainsi qu'un collectif d'association, (Mexique, Uruguay, Maroc, Syrie, Gabon, Pérou, Chili, etc.), une conférence en ligne le 29 août intitulée « Disparitions forcées : Justice et lutte contre l'impunité », suivie d'un événement public le 30 août 2020 et ce, dans le but de mobiliser la plus grande audience possible en France, en Algérie et à l'international.

La conférence a débuté par les interventions de Messieurs Olivier de Frouville (Professeur de Droit Public à l'Université Panthéon Assas, membre du Comité sur les Disparitions Forcées des Nations Unies) et Emmanuel Decaux (Professeur de Droit Public, ancien Président du Comité sur les Disparitions Forcées des Nations Unies).

Par la suite, de nombreux représentants d'ONG internationales ont pu partager leur expérience auprès d'un public très large. Parmi les intervenants figuraient Cécile Coudriou, présidente d'Amnesty international, Hacene Ferhati de SOS disparus en Algérie, Marie Ange Barbary, du Centre Syrien des Médias et Liberté d'expression, Rachid El Manouzi, le Secrétaire Général de la FEMED, Abdelhaq Kass du Forum Marocain Vérité et Justice, ou encore Hector Zavala, pour le Collectif des Droits de l'Homme au Chili. Cette conférence en ligne a rassemblé plus

de 5200 personnes dont de nombreux jeunes et étudiants internationaux, notamment des jeunes algériens.

La manifestation publique s'est tenue Place de la République, à Paris. Durant la matinée, des expositions de photos de disparus ont été mises en place ainsi que des projections de documentaires sur les disparus. Plus tard, des témoignages de divers acteurs du droit à la Vérité et à la Justice sont venus étayer les propos du CFDA. Ces événements ont connu un retentissement particulier auprès des jeunes, notamment auprès des étudiants et les anciens stagiaires du CFDA et de la FEMED que nous avons invité à participer.

#### **I.4 Sensibilisation du monde étudiant**



#### *Le Centre de recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'étude des Droits de l'Homme (CPMDH)*

La jeunesse est un acteur primordial des changements politiques actuels en Algérie. A travers divers événements, forums, ou séminaires et en collaborant avec le milieu étudiant, le CFDA a veillé à sensibiliser et à mobiliser de nombreux jeunes. En effet, le CFDA collabore avec de nombreuses associations étudiantes et associations de jeunes et les antennes jeunes d'Amnesty International les invitant aux événements qu'il organise. Des membres de l'organisation Rassemblement actions jeunesse (RAJ), qui travaille notamment à sensibiliser et mobiliser la jeunesse algérienne aux enjeux de droits humains et promeut des activités culturelles pour les jeunes, sont toujours présents aux événements du CFDA.

A Oran, le Centre pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) situé dans les bureaux de SOS-Disparus, a rouvert ses portes. Malgré une longue accalmie due à la crise sanitaire en Algérie, le CPMDH a connu un regain de fréquentation

progressif en son sein par des étudiants, des professeurs et des militants de droits de l'Homme et a pu organiser plusieurs débats sur les questions des droits de l'Homme.

Des étudiants de l'Université d'Oran Es-Senia ont régulièrement participé à un grand nombre des événements organisés par le CPMDH comme par exemple des projections de film et des séminaires en ligne sous la forme de débats ouverts au public avec des participants venus du milieu universitaire. Toutes ces activités ont été relayées sur les réseaux sociaux du CFDA. Le CFDA continue d'agir pour faire du CPMDH un espace de recherche, de culture et de débat libre ouvert pour les étudiants et les associations de jeunes. Le CFDA souhaite continuer de développer cet espace pour les jeunes étudiants et militants des droits de l'Homme à Oran notamment par le biais de nouveaux projets culturels en 2021.

## **I. 5 Campagne pour la ratification de la Convention contre les disparitions forcées**

Enfin, le CFDA et SOS-Disparus ont continué leur campagne de plaidoyer auprès des acteurs politiques en Algérie pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées à travers divers événements (virtuels du fait de la pandémie de COVID-19).

Le 12 décembre 2020, le CFDA a co-organisé une conférence avec la Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) intitulée « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées : Quel bilan 10 ans après ? ».

Quelques jours plus tard, le 22 décembre, le CFDA a organisé une visioconférence intitulée « Pour la ratification universelle de la Convention contre les disparitions forcées ». Lors de cette conférence, des spécialistes reconnus internationalement tels que Olivier de Frouville (Vice-président du Comité sur les disparitions forcées de l'ONU), Emmanuel Decaux (ancien président du même Comité) ou encore Houria Esslami (ancienne Présidente du groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées) ont rappelé l'importance de cette Convention dans la lutte des familles pour la Vérité et la Justice en évoquant notamment le fait que les autorités algériennes n'ont divulgué des informations que pour une trentaine de cas de disparitions forcées durant la Guerre civile quand leur nombre est estimé à 8000. Ces événements se sont tous inscrits dans la volonté du CFDA de promouvoir la Convention, en incitant des acteurs politiques nationaux à interpeller les autorités dans le but d'une ratification de la part du gouvernement algérien, voire à l'international.



*Visioconférence “Pour la ratification universelle de la Convention contre les disparitions forcées” (22/12/2021)*

## **II. CAMPAGNE DE PLAIDOYER**

Dans le cadre du projet « Le droit à la Justice, le droit à la Vérité et le droit à obtenir réparation » le CFDA a lancé une campagne de plaidoyer auprès d’acteurs politiques nationaux visant à instaurer une commission « Vérité » sur les crimes de disparitions forcées, la nécessité d’une justice transitionnelle et sur les revendications de familles de disparu(e)s. Malgré la situation sanitaire, le CFDA a maintenu cette campagne en allant à la rencontre de divers acteurs nationaux ou en rencontrant des acteurs internationaux comme les Nations Unies ou l’Union européenne dans le but d’inciter l’Algérie à respecter les recommandations du Comité des droits de l’Homme ou encore à signer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

### **II.1 En Algérie**

Dans le cadre de ses missions de plaidoyer, le CFDA a interpellé de nombreux acteurs politiques nationaux. Une délégation de SOS-Disparus a rencontré des membres de deux partis politiques - le Front des Forces Socialistes et le parti Jil Jadid, dès le 13 février 2020. Le CFDA a profité de cette rencontre pour soulever les questions de justice transitionnelle, de lutte contre l’impunité et des droits des familles de disparus. Cette rencontre fut aussi l’occasion d’aborder sa volonté de voir se créer une commission « Vérité » sur les crimes de disparitions forcées. Malheureusement, au vu des restrictions sanitaires et du confinement, le CFDA a été obligé de stopper subitement cette campagne.

Ainsi le CFDA a concentré ses revendications sur la mise en place d’une Commission de vérité à l’échelon national (à l’image des commissions similaires établies en Afrique du Sud ou au Maroc), ainsi qu’à la création de mécanismes de justice transitionnelle. Une délégation du

CFDA a également insisté sur la nécessité d'appliquer les recommandations faites par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies à l'Algérie, particulièrement par l'ouverture de débats au sein de l'Assemblée populaire algérienne. Le CFDA a surtout rappelé à ces représentants de partis l'importance d'interpeller les ministres algériens au sujet des revendications des familles de disparus, les revendications du Hirak et sur la mise en œuvre et des recommandations de l'ONU qui sont liées à toutes ces revendications.

Une délégation a réussi juste avant le confinement à rencontrer deux ambassades étrangères en Algérie : l'ambassade de France et l'Ambassade des Pays Bas. La délégation du CFDA a insisté sur le fait de rappeler aux autorités algériennes de mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'Homme et de l'examen périodique Universel à chaque fois qu'ils rencontrent les autorités du pays. Cependant, le CFDA n'a pu continuer sa campagne de plaidoyer auprès des ambassades étrangères en Algérie à cause des mesures sanitaires mises en place.

Le confinement ayant été mis en place à partir de mars 2020, les équipes du CFDA et de SOS-Disparus ont poursuivi leur travail de plaidoyer à distance en contactant des personnalités politiques algériennes par mail ou par téléphone. Les objectifs et revendications sont restés les mêmes durant les douze derniers mois : obtenir la vérité et la justice pour tous les disparus, la mise en œuvre des recommandations de l'ONU, la mise en place d'une Commission Vérité et le développement de mécanismes efficaces de justice transitionnelle.

## **II.2 A Genève**

Le CFDA a continué son travail de plaidoyer au sujet des recommandations du Comité des droits de l'Homme, notamment les recommandations en lien avec les enjeux de justice transitionnelle. Dans cette optique, une délégation du CFDA composée du vice président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme et la présidente du CFDA s'est rendue à Genève pour pouvoir aborder le contexte actuel en Algérie et le niveau de mise en œuvre de ses recommandations. La présidente de Djazairouna, Cherifa Kheddar et Kamel Nemmiche, membre de l'association RAJ devaient faire partie de cette délégation mais pour des raisons personnelles n'ont pas pu y participer.

Cette rencontre fut l'occasion d'insister une nouvelle fois sur la nécessité de mettre en place des réformes dans le but d'établir des garanties de Justice et de Vérité pour les familles de disparus ainsi que des garanties de non-répétition des crimes de disparitions forcées.

Le CFDA a notamment pu échanger avec les collaborateurs du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition. Le secrétariat du Rapporteur spécial a indiqué à la délégation du CFDA que le rapporteur pourrait intervenir auprès des acteurs politiques algériens notamment en adressant une recommandation

au gouvernement algérien pour l'inciter à mettre en place de nouveaux mécanismes visant à instaurer des instances de justice transitionnelle opérationnelles

### **II.3 En visioconférence**

En 2020, Le CFDA s'est pleinement investi dans la mission de plaidoyer initiée par le Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS). En octobre 2020, en amont de la session du Conseil des droits de l'Homme, le CFDA a participé à une réunion de plaidoyer en ligne auprès d'autres organisations non-gouvernementales de défense des droits humains (FIDH, Amnesty international, Reporters sans frontières, ACDA, ...) avec les représentations diplomatiques des Etats parties aux Nations unies. 23 représentants des Etats ont participé à cette réunion et le CFDA est intervenu sur la détention arbitraires et la liberté d'expression et a eu l'occasion d'intervenir également sur les disparitions forcées. Le CFDA a également fait une communication lors de la conférence sur le thème du référendum constitutionnel du 1er novembre. Cette conférence s'est inscrite dans l'objectif du CFDA de réveiller les consciences des acteurs politiques et d'ouvrir un dialogue à l'approche d'échéances électorales importantes dans la politique nationale. De nombreuses autres réunions de plaidoyer ont été inscrites à l'agenda du CFDA telles qu'une réunion avec le rapporteur spécial sur la torture, le rapporteur spécial sur la liberté d'expression, le DESK Algérie au Parlement Belge, etc.

L'enjeu pour le CFDA sur ce genre d'actions de plaidoyer en collaboration avec d'autres acteurs est que les prises de position de l'Union Européenne ou de certains de ses États-Membres se reflètent sur les acteurs politiques nationaux en Algérie. Le CFDA continue de collaborer avec le CIHRS sur différents projets de plaidoyer en participant à la rédaction d'un rapport sur la situation des droits humains en Algérie, se concentrant notamment sur les enjeux de justice.

Ces actions de plaidoyer ont donné lieu à une réaction de la part du Parlement Européen, qui a adopté en novembre 2020 une résolution d'urgence sur l'Algérie et plus récemment une réaction de la part de la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, Michèle Bachelet. Le gouvernement algérien par la voix de son premier ministre prévoyait de déchoir toute personne commettant à l'étranger des actes portant « de graves préjudices aux intérêts de l'Etat ». Grâce à la mobilisation des défenseurs des droits de l'Homme dont le CFDA fait partie et des missions de plaidoyer, le gouvernement a retiré ce projet de loi.

### **III. RADIO DES SANS VOIX**

La Radio des Sans Voix a également poursuivi sa mission d'information et de sensibilisation de la société civile algérienne sur les violations des droits de l'Homme et la nécessité d'une justice transitionnelle en Algérie à travers différents documentaires, débats et témoignages. Parmi les émissions les plus suivies cette année, figurent des témoignages de familles de

disparus, des émissions d'actualité sur les conséquences de la crise sanitaire ainsi que de nombreuses interviews de spécialistes et de membres de la société civile sur des sujets traitant du droit des femmes, de la corruption, de la répression pendant le Hirak, de l'indépendance de la justice et surtout de l'injustice subie par des citoyens algériens et de la transition démocratique.



*Interview pour la Radio Des Sans Voix*

Afin de faire un suivi efficace du fonctionnement de la Radio et de ses programmes, une réunion de travail se tient tous les mois avec la présidente de l'association, la rédactrice en chef et les journalistes afin de débattre de l'actualité et d'élaborer le programme pour le mois tout en tenant compte de l'actualité et des urgences. Une fois le programme élaboré, les journalistes se rendent sur le terrain pour réaliser leurs émissions en interviewant les militantes et militants des droits de l'homme, les femmes victimes de violence domestique et de violence institutionnelle, les victimes de la répression, les avocats et parfois même des journalistes, des historiens ainsi que les familles de disparus et les victimes du terrorisme. Les journalistes envoient ensuite les enregistrements à la rédactrice en chef, qui se charge de les éditer et de les mettre en ligne sur le site de la radio. Les émissions sont ensuite publiées sur notre chaîne Youtube, et partagées tous les jours sur les pages Facebook de la Radio et de l'association, ainsi que sur twitter et instagram.

#### **IV. TRAVAIL AU QUOTIDIEN DE L'ASSOCIATION**

Structurer et soutenir le mouvement des mères de disparu(e)s et leur combat pour la justice et la vérité est l'un des objectifs fondateurs du CFDA et des bureaux du SOS-Disparus à Oran et Alger depuis leur création. Le CFDA a constitué plus de 5000 dossiers individuels de disparus en recueillant les témoignages de leur famille et de leurs proches. Grâce à ces dossiers, le

CFDA peut soutenir les familles dans leurs démarches juridiques et administratives par la rédaction de plaintes à l'intention des autorités nationales ou internationales.

#### **IV.1 Au niveau national**

Plus d'une vingtaine de plaintes ont été rédigées par l'avocate de l'association et la justice algérienne en a été saisie. Le procureur de la République algérienne a répondu sur deux dossiers de plaintes. Des réponses qui selon le CFDA sont insatisfaisantes dans la mesure où le procureur nous renvoie vers l'article 45 de la Charte qui dit que « nul n'a le droit de déposer plainte contre les agents de l'Etat qui ont dignement servi la Nation ». L'avocate de l'association a préparé une réponse écrite au procureur sur les deux cas. Par ailleurs, les équipes du CFDA ont rédigé 6 plaintes concernant les recommandations du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies sur des affaires de disparitions forcées. Le CFDA a demandé au Procureur de mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'Homme concernant ces cas, à garantir la Vérité et la Justice et à attribuer une indemnisation à la famille adéquate au préjudice subi.

Le CFDA et SOS Disparus ont continué d'alimenter conjointement la base de données regroupant un grand nombre des disparus de la guerre civile algérienne dans chaque wilaya. Pour ce faire, un grand travail de collecte de données auprès des familles des victimes a été entrepris pour pouvoir documenter le plus de cas possibles de disparitions forcées. En 2020,, plus de 50 nouveaux cas ont été ajoutés à notre base de données grâce à la collecte de nombreux témoignages des familles de disparus.

Cette base de données permet de répertorier et préserver toutes les informations recueillies auprès des familles et des témoins concernant l'état civil du/de la disparu(e), les circonstances de la disparition, l'état vestimentaire lors de l'arrestation, les signes particuliers, etc. La base de données est alimentée progressivement et contient actuellement plus de 1000 dossiers.

#### **IV.2 Au niveau international**

Le CFDA et Sos Disparus transmettent régulièrement les dossiers que les équipes constituent au Groupe de Travail sur les disparitions forcées des Nations Unies. Le CFDA a transmis 50 nouveaux dossiers au Groupe de travail sur les disparitions forcées durant l'année 2020.

Par ailleurs, en 2020, les équipes du CFDA ont continué de travailler sur les communications adressées au Comité des Droits de l'Homme. Le CFDA a notamment soutenu la famille de Nadjib Zaoui, disparu en 1998 après avoir été arrêté par des officiers du Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS). La famille de Nadjib et notamment son père a sollicité toutes les autorités compétentes et effectué toutes les démarches juridiques et administratives possibles en Algérie afin de retrouver son fils, sans résultats. Le CFDA a constitué un dossier à son sujet après avoir obtenu une procuration de la part du père de Nadjib, la communication

a été envoyée au Comité des Droits de l'Homme par le CFDA en Janvier dernier. Une communication est également en cours de rédaction au nom de Yekhlef Mohamed disparu le 10 janvier 1994 après avoir été arrêté par les services de sécurité algériens, il avait 25 ans.

L'Algérie a été condamnée par la Commission africaine des droits de l'Homme (CADHP) a rendu ses constatations au sujet d'une communication adressée par le CFDA en 2008 pour le cas de Ali Benidir disparu en 1996. La CADHP avait estimé que l'État algérien était effectivement responsable de la disparition de M. Ali Benidir. La Commission avait également précisé que le manque de diligence requise pour faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme perpétrées contre M. BENIDIR n'a pas permis à ses proches de connaître la vérité sur sa disparition. Le CFDA soutient l'avis de la CADHP concernant la demande de mise en place d'une Commission indépendante chargée de faire la lumière sur les événements survenus pendant la période de la tragédie nationale dans le but de répondre au combat des familles de victimes en quête de justice et de vérité.

La CADHP demande à l'Algérie de mener des enquêtes efficaces sur ce cas de disparition forcée et de mettre en place des mécanismes pour la Vérité sur tous les cas des disparitions forcées en Algérie.

## **V. FORMATION SUR LE POST TRAUMA**

En plus de ce soutien administratif, cette année, le CFDA a organisé plusieurs ateliers de formation et de sensibilisation sur les traumatismes psychologiques pour les victimes et leur famille. Au mois de mars ainsi qu'en octobre 2020, des psychologues formés pour mettre en place un soutien psychologique adressé aux familles au sein des locaux du CFDA à Alger ont pu participer à ces formations animées par des psychologues et psychanalystes spécialisés sur les traumatismes profonds. Depuis, le CFDA a mis en place un soutien psychologique dans les locaux du CFDA qui est assuré par sept psychologues spécialisés sur le Psycho-trauma.

Le CFDA a pour ambition de créer un centre de réhabilitation pour toutes les victimes en Algérie. A cet effet, le CFDA a été sollicité par l'association danoise Dignity, souhaitant faciliter le soutien et le suivi psychologique et social des victimes et de leur famille.

## ACTEURS

---

Le projet a été mis œuvre par les équipes du bureau de Paris en collaboration étroite avec nos bureaux d'Alger et d'Oran (SOS-Disparus). Les familles de disparus, des avocats, de nombreux membres de la société civile algérienne (partis politiques, étudiants et autres) française et internationale ainsi que des ONG internationales sont également intervenus dans le projet. Le CFDA se félicite de l'implication de chacun.

Le CFDA a collaboré avec plusieurs organisations non-gouvernementales de défense des droits de l'Homme à travers divers événements organisés conjointement notamment dans le cadre de plaidoyer et des commémorations de la journée internationale des disparus ou auprès d'organisations étudiantes ou de jeunes.

## CONCLUSION

---

Malgré le contexte sanitaire et les difficultés inhérentes au système algérien, le CFDA a pu remplir ses objectifs principaux que sont le travail quotidien d'accueil des familles de disparu(e)s, de traitement des dossiers, de lutte contre l'impunité et pour la Vérité et la Justice et de sensibilisation de la société civile algérienne.

Élément majeur de cette année 2020, le CFDA se félicite d'avoir pu attirer de plus en plus de jeunes à travers différentes formations, conférences ou événements tout au long de l'année. De plus, le CFDA continue de mobiliser un nombre croissant d'étudiants, d'enseignants et de militants des droits de l'Homme au Centre pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) ainsi que dans chacune de ses conférences et autres commémorations.

Le CFDA se félicite aussi d'avoir entretenu ses relations avec différents acteurs politiques nationaux à travers différentes rencontres, ainsi qu'avec les instances internationales. Une collaboration étroite avec le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies dans le cadre des demandes concernant les recommandations faites à l'Algérie ainsi qu'avec différents acteurs à l'échelon européen nous a permis d'apporter une certaine légitimité au travail de plaidoyer effectué auprès des acteurs nationaux.

De manière générale, le CFDA est de plus en plus sollicité par des chercheurs, des historiens ou des doctorants. En effet, les membres du CFDA collaborent de plus en plus avec des membres de la société civile qui sollicitent Nassera Dutour (présidente du CFDA) dans le but de partager l'Histoire du CFDA, son combat, ses valeurs et ses projets.